

POLITIQUE D'ADMISSION 2025/2026

LYCÉE FRANÇAIS INTERNATIONAL GEORGES POMPIDOU ACADEMIC CITY

Service des Inscriptions	
Chef de service	Lilia KERFI
Adjointe au Chef de service	Stéphanie ISENBRANDT
Document approuvé par le proviseur	Charles PIERRU
Mise à jour	Janvier 2025
Date de prochaine mise à jour	Août 2025
Contact	inscriptions@lfigp.org

Date et Signature



SOMMAIRE

1 Introduction

1.1 Politique d'admission

1.2 KHDA : l'autorité de régulation des écoles privées

2 Procédure d'inscription

2.1 Conditions préalables à l'inscription

2.2 Modalités d'inscription

2.3 Parcours linguistique et sportif

2.4 Liste d'attente

2.5 Politique d'inclusion

3 Paiements à effectuer et documents à fournir

3.1 Modalités financières

3.2 Documents

1. Introduction

Le Lycée Français International Georges Pompidou est composé de deux sites :

- Ecole Maternelle d'Oud Metha (Petite Section à la Grande Section)
- Ecole élémentaire, collège et lycée (CP à la Terminale) – Academic City, avec une entrée différenciée pour l'élémentaire et le secondaire.

Chaque année, l'ensemble de l'équipe administrative et pédagogique est ravi d'accueillir de nouveaux élèves de la Petite Section à la Terminale.

Le Lycée Français International Georges Pompidou est un établissement partenaire avec l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE) s'appuyant sur le modèle pédagogique français, tourné vers l'international.

L'établissement est ouvert aux ressortissants français, aux élèves Emiratis et aux élèves de toutes autres nationalités.

1.1. Politique d'admission

La politique d'admission vise à informer les familles des modalités et des critères d'inscription au Lycée Français International Georges Pompidou (LFIGP) et à leur garantir transparence et équité dans le traitement des dossiers de candidature.

Les dossiers sont étudiés avec attention ; un test de positionnement peut être demandé.

1.2. KHDA : Autorité de régulation des écoles privées

Le Knowledge and Human Development Authority (KHDA) est l'autorité de régulation de l'éducation au sein des écoles privées de Dubaï. Il veille au respect des lois et des règlements, notamment en matière de sécurité et de gestion des frais de scolarité.

A ce titre, les parents de chaque nouvel élève reçoivent un « Parent School Contrat » (PSC), contrat entre l'établissement scolaire et les parents visant à définir les rôles, responsabilités et attentes de chaque partie.

Ainsi, en inscrivant leurs enfants au LFIGP, les familles s'engagent à accepter l'ensemble des textes qui régissent la vie dans l'établissement. Par conséquent, la signature du « Parent School Contract » est obligatoire dès réception et ce, avant la date de début officielle de la scolarité de l'élève ou immédiatement après notification.

Sans cette signature dans les délais requis par le KHDA, le LFIGP se réserve le droit de ne plus accepter l'élève au sein de l'établissement.

NB : Ci-après le guide parental pour les admissions dans les écoles sur le site Web du KHDA <https://www.khda.gov.ae/>

2. Procédure d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes pour l'année 2025/2026. Toutefois l'admission dans l'établissement est possible à tout moment de l'année scolaire en fonction des places disponibles.

2.1. Conditions préalables à l'inscription

- La réglementation du KHDA impose un critère d'âge pour une entrée en CP . En effet, pour les enfants rentrant au CP nés entre le 1er septembre et le 31 décembre 2019 ; une dérogation devra être signée. (Cf modèle ci-joint)
- En revanche à partir du CE1, l'admission se fait prioritairement en fonction de la décision de passage de l'école précédente.
- Le certificat de radiation (EXEAT) de l'ancien établissement est impérativement à joindre dans le dossier EDUKA de l'élève avant le 1er jour de sa rentrée scolaire.
- Un test de positionnement et/ou un entretien avec l'équipe pédagogique pourrait être requis quel que soit le niveau demandé, et ce dès le CP. Ce test est facturé 300 AED, la facture sera envoyée par le service financier et devra être réglée avant la date prévue du test.
- En classe de Troisième, Première et Terminale, les inscriptions en cours d'année sont limitées par les calendriers des procédures d'inscription aux examens nationaux (DNB et Baccalauréat).

- Les inscriptions en Terminale (Grade 12) sont limitées aux élèves ayant suivi un enseignement français homologué en classe de Première (Grade 11).

Les décisions finales d'acceptation de dossier sont arrêtées par le proviseur. Le LFIGP se réserve le droit de refuser une demande d'inscription.

2.2. Modalités d'inscription

Les inscriptions se font **UNIQUEMENT** en ligne à travers la plateforme Eduka.
<https://lgp.eduka.school/>

Ci-après le processus d'inscription :

1. Création du dossier de l'enfant
2. Accusé de réception du dossier
3. Traitement du dossier dûment complété, par le service Inscriptions, en concertation avec l'équipe pédagogique et envoi de la décision
4. En cas d'acceptation du dossier : envoi de la facture par le service financier
5. Paiement des frais de scolarité (10 % des frais scolaires annuels + 500 AED frais d'admission) dans les délais impartis
6. Admission définitive (envoi d'un courriel de confirmation)

Les dossiers d'inscription sont classés par ordre d'arrivée (date et heure) et étudiés selon les critères suivants :

1. Elèves de nationalité émirienne
2. Enfant de personnel travaillant au LFIGP
3. Fratries déjà inscrites dans l'établissement
4. Elèves déjà scolarisés dans un établissement français ou réseau AEFÉ
5. Elèves en provenance de tout autre curriculum

Nota Bene : En raison de l'accord entre le LFIGP et Le PETIT POUCKET signé le 12 juin 2024, 15 élèves pourront être prioritaires pour une admission en classe de CP

2.3. Parcours linguistiques et sportifs

Le LFIGP offre plusieurs options à ses élèves, à savoir :

Section Internationale Anglais Renforcé	CP au CM2
Section Internationale Britannique	6e à la Seconde
Atelier Euro	6e
Section Européenne (LCE)	5e à la Terminale
Classes PARLE	4e et 3e (continuité de parcours)
Baccalauréat Français International	Bilingue et trilingue, 1ère et Terminale
Section Football	CM1 à la 3e
Section Natation	CM1 à la Terminale

Les inscriptions aux différents parcours proposés sont ouvertes dès la création du dossier de pré-inscription. Cependant, l'acceptation d'un parcours linguistique ou/et sportif sera validée ultérieurement par notre équipe pédagogique, sous réserve de :

- La disponibilité dans le parcours souhaité
- La maîtrise de la langue française (pour les élèves de l'élémentaire qui souhaitent s'inscrire en Section Internationale Anglais Renforcé)
- De la réussite au test de niveau et /ou entretien pour les élèves du secondaire

NB : La participation à un parcours linguistique et/ou sportif est soumise au paiement de frais complémentaires annuels.

2.4. Liste d'attente

Le Lycée Français International Georges Pompidou (LFIGP) ouvre une liste d'attente lorsque le nombre de candidatures est supérieur au nombre de places disponibles. Cette liste permet de s'assurer que chaque élève a une chance équitable d'intégrer l'établissement. En revanche, il est à noter qu'un positionnement sur liste d'attente ne garantit pas l'inscription de l'enfant.

Les parents dont les enfants sont sur la liste d'attente sont informés dès qu'une disponibilité se présente.

Ce système permet d'optimiser la gestion des inscriptions et d'assurer une transition fluide pour les nouveaux arrivants.

NB : Le service des inscriptions peut éventuellement demander la mise à jour des documents (bulletins, justificatifs de travail, documents divers...)

2.5. Politique d'inclusion – Admissions des élèves à besoins éducatifs particuliers

Admission des élèves à Besoins Educatifs particuliers (EBEP, SEND)

***EBEP : Élève à Besoins Éducatifs Particuliers**

***SEND: Special Educational Need and Disability**

***AESH : Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap**

* **PAP**

Le Lycée Français Georges Pompidou accueille tous les enfants.

Dans le cas où l'enfant à inscrire a des besoins éducatifs particuliers identifiés, les parents doivent fournir lors de la demande d'inscription le bilan, les rapports médicaux ou tout autre document justifiant la situation de leur enfant.

Le pôle inclusion sera consulté afin d'organiser un entretien avec la famille concernée en présence de l'équipe éducative. Cela permettra d'évaluer les besoins de l'enfant et mettre en place un dispositif d'accueil adapté. Ainsi, chaque demande d'admission EBEP/SEND sera examinée au cas par cas. La direction peut demander une évaluation pour les élèves en situation de handicap.

Le recours à un/une AESH peut être une condition d'admission. Ce recrutement est à la charge des familles. Le Pôle Inclusion peut accompagner les familles dans cette démarche. Aussi, si nécessaire, et ce dès la signature d'un PAP, les thérapeutes externes à l'établissement pourront intervenir auprès de l'enfant, après accord de la direction et du pôle inclusion, pour une prise en charge au sein de l'école, sous réserve de la signature d'une convention entre le thérapeute et le LFIGP.

Par ailleurs, l'arrêt de la scolarité de l'élève pourrait être préconisé afin de proposer un meilleur projet de vie en adéquation avec ses besoins, ses capacités, ses goûts et son bien-être.

Enfin, pour conclure, en cas d'omission d'information sur les besoins éducatifs particuliers d'un enfant, le LFIGP se réserve le droit de refuser sa scolarisation, et ce notamment si les conditions d'accueil ne sont pas adaptées aux besoins spécifiques de cet élève.

3. Paiements à effectuer et documents à fournir

3.1. Modalités financières

En cas de proposition de place, une facture s'élevant à 500 AED relatifs aux frais de dossier et 10% des frais de scolarité annuel sera alors envoyée.

Pour une entrée en cours d'année scolaire, le montant des frais de scolarité sera calculé au prorata du mois d'arrivée.

Le règlement devra être fait sous 7 jours.

Le règlement de la facture dans les temps impartis confirmera définitivement la place de votre enfant au sein de notre établissement.

Dans le cas contraire, le dossier sera annulé et la place proposée à une autre famille sur liste d'attente.

3.2. Documents

Les documents ci-après sont à joindre impérativement au dossier de préinscription.

Les documents doivent être lisibles, de bonne qualité, nommés.

Les pièces d'identité doivent être en cours de validité.

Seuls les dossiers complets seront traités.

RESIDENT UAE

ELEVE	PARENTS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ PHOTO D'IDENTITE RECENTE ➤ COPIE DE PASSEPORT ➤ EMIRATES ID (RECTO / VERSO) ➤ ACTE DE NAISSANCE OU COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (le nom des deux parents doit y être mentionné) ➤ COPIE DU CARNET DE VACCINATION MIS A JOUR (Toutes les pages) ➤ CERTIFICAT DE SCOLARITE RECENT de l'établissement fréquenté datant de moins d'un mois ➤ COPIE DES BULLETINS OU LIVRET SCOLAIRE des deux dernières années et de l'année en cours ➤ NOTE D'ENGAGEMENT POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ARABE ET LA RELIGION ➤ LEAVING CERTIFICATE (KHDA, SPEA, ADEK) pour les élèves provenant d'un établissement des Emirats Arabes Unis. Il sera fourni le dernier jour de cours et pourra être transmis dans un second temps en cas de préinscription anticipée ➤ JUSTIFICATIF LIE A LA MESURE D'AMENAGEMENT EBEB SI NECESSAIRE (PAP-PAI-GEVA-sco) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PHOTO D'IDENTITE POUR CHAQUE PARENT ➤ COPIES DE PASSEPORTS ➤ EMIRATES ID (RECTO / VERSO) ➤ JUSTIFICATIF DE DOMICILE (ou figure l'adresse de résidence) ➤ EN CAS DE DIVORCE, COPIE DU JUGEMENT OBLIGATOIRE AVEC LETTRE D'AUTORISATION DE GARDE PARENTALE CERTIFIEE PAR UNE AUTORITE COMPETENTE (Mairie, Consulat, Notaire) ➤ AUTORISATION DE SCOLARISATION, SIGNEE PAR LES DEUX PARENTS, AFIN DE VALIDER LA DEMANDE D'INSCRIPTION

NON RESIDENTS UAE

ELEVE	PARENTS
<ul style="list-style-type: none"> ➤ PHOTO D'IDENTITE RECENTE ➤ COPIE DE PASSEPORT ➤ ACTE DE NAISSANCE OU COPIE DU LIVRET DE FAMILLE (le nom des deux parents doit y être mentionné) ➤ COPIE DU CARNET DE VACCINATION MIS A JOUR (Toutes les pages) ➤ CERTIFICAT DE SCOLARITE RECENT de l'établissement fréquenté datant de moins d'un mois ➤ COPIE DES BULLETINS OU LIVRET SCOLAIRE des deux dernières années et de l'année en cours ➤ NOTE D'ENGAGEMENT POUR L'APPRENTISSAGE DE LA LANGUE ARABE ET LA RELIGION ➤ CERTIFICAT DE RADIATION (EXEAT). Il sera fourni le dernier jour de cours et pourra être transmis dans un second temps en cas de préinscription anticipée ➤ JUSTIFICATIF LIE A LA MESURE D'AMENAGEMENT EBEB SI NECESSAIRE (PAP-PAI-GEVA-sco) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ PHOTOS D'IDENTITE POUR CHAQUE PARENT ➤ COPIES DE PASSEPORTS ➤ PREUVE DE TRAVAIL AUX EMIRATS ARABES UNIS (Lettre de mutation professionnelle, contrat de travail, lettre d'engagement, preuve de création d'entreprise...) ➤ En cas de divorce, COPIE DU JUGEMENT OBLIGATOIRE AVEC LETTRE D'AUTORISATION DE GARDE PARENTALE CERTIFIEE PAR UNE AUTORITE COMPETENTE (Mairie, Consulat, Notaire) ➤ AUTORISATION DE SCOLARISATION, SIGNEE PAR LES DEUX PARENTS, AFIN DE VALIDER LA DEMANDE D'INSCRIPTION <p style="text-align: center;">IMPORTANT ! Les Emirats ID de l'élève et des 2 parents sont obligatoires, ils devront être ajoutés au dossier AU PLUS TARD 4 SEMAINES APRES LE PREMIER JOUR DE CLASSE</p>

Nota Bene : Un visa de résidence est indispensable pour l'élève et ses parents pour pouvoir être scolarisé aux UAE. Dans le cas d'un déménagement international, le lycée accepte un certificat de mutation, le temps de régulariser la situation.